

Marché public de service

Mode de passation : Procédure relative au « 1% artistique » conformément au décret n°2002-677 du 29 avril 2002 (modifié par le décret n°2005-090 du 4 février 2005) relatif à l'obligation de décoration des constructions publiques pris en application de l'article 71 du Code des marchés Publics ainsi que la circulaire du 16 août 2006 relative à l'application du décret n°2002-677

Procédure adaptée conformément aux articles 28 et 30 du code des marchés publics.

**AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE
DANS LE CADRE DU 1% ARTISTIQUE DE L'OPERATION
CERIMED – MARSEILLE**

Procédure : AMU35-2016

AAPC publié sur les sites : du BOAMP (web), du profil acheteur –PLACE, de la DRAC PACA et du journal des arts

Date limite de réception des plis (phase candidature) : 25/03/2016 à 16h00

Code CPV principal : 92312000-1 Services artistiques

CPV secondaires : 92311000-4 Œuvres d'art ; 92312240-5 Services prestés par les artistes.

Catégorie 26 - Services récréatifs, culturels et sportifs

Nomenclature NACRE : CD 11 CULTURE : ACHATS DE REPRESENTATIONS ARTISTIQUES

IDENTIFICATION DE L'ORGANISME QUI PASSE LE MARCHÉ

Type d'organisme : Etablissement Public à caractère Scientifique, Culturel et Professionnel (EPSCP)

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

AIX MARSEILLE UNIVERSITE,
58, boulevard Charles Livon
13007 MARSEILLE

Représentant Légal du Pouvoir Adjudicateur : le Président de l'Université Aix Marseille

Adresse internet du profil d'acheteur : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>

OBJET DU MARCHÉ

Objet du marché : Obligation de décoration des constructions publiques (1% artistique) de l'Opération **CERIMED** (Centre Européen de Recherche en Imagerie Médicale) à Marseille

Lieu d'exécution : Campus Universitaire de la Timone – 27 Boulevard Jean Moulin - 13005 **Marseille**

CARACTERISTIQUES PRINCIPALES

Marché global

Prestations divisées en lots : Non

Durée du marché ou délai d'exécution :

Durée du marché : le marché prend effet à la date de notification au titulaire du marché et se termine à la date de la réception de l'œuvre par le pouvoir adjudicateur.

Délai d'exécution de la prestation : 4 mois à compter de l'Ordre de Service prescrivant de commencer la prestation.

Prix :

Nature du prix : prix ferme et actualisable

Forme du prix : prix forfaitaire

Variantes non autorisées

Programme de la Commande :

*L'Université Aix-Marseille souhaite faire appel à un artiste pour la **conception et la réalisation d'une œuvre d'art originale et pérenne** dans le cadre du 1 % artistique de l'opération **CERIMED** (Centre européen de recherche en imagerie médicale).*

L'emplacement de l'œuvre sera à l'intérieur du bâtiment ou dans les espaces extérieurs immédiats des constructions, mais il sera privilégié une implantation permettant à l'œuvre d'être vue par le plus grand nombre.

L'œuvre devra s'intégrer dans le site en prenant en compte le contexte (CERIMED est destiné à la recherche médicale) et en veillant à respecter l'architecture du bâtiment. Dans le cas d'une œuvre située à l'intérieur du bâtiment, elle devra se situer dans les zones d'accès au public, c'est-à-dire le hall d'accueil (au rez de chaussé) et la salle de conférences. **Tous les autres locaux sont à exclure.**

La conception de l'œuvre devra prendre en compte la sécurité des usagers. L'artiste devra donner des préconisations pour l'entretien et la maintenance de l'œuvre. Il sera privilégié une œuvre nécessitant un entretien limité.

MONTANT DE LA COMMANDE

L'enveloppe globale forfaitaire allouée au « 1% artistique » est de **84 000 € TTC soit 70 000,00 € HT.**

Sont inclus dans cette enveloppe:

- Les honoraires du ou des artiste(s) ou groupement d'artistes lauréat(s)
- La cession des droits d'auteurs
- Le coût de la réalisation et de l'installation de la commande jusqu'à sa réception définitive.
- L'indemnité allouée *aux artistes ayant remis un projet mais n'ayant pas été retenus à l'issue de la deuxième phase de la consultation (phase offre)*, cette indemnité étant fixée à **3 600 € TTC** par artiste ou par groupement d'artistes
- Les frais de publicité
- Le défraiement des personnalités qualifiées du comité artistique.

Dossier de consultation- Phase candidature :

Pour plus d'informations sur ce projet :

- Le Dossier de consultation de la phase candidature est consultable sur le **site du profil acheteur – PLACE**, il comprend : **la lettre de consultation, le plan de masse, les photos du site, la présentation des activités et du fonctionnement de CERIMED** ainsi que les formulaires administratifs de réponse : **DC1** - « Lettre de candidature - Habilitation du mandataire par ses co-traitants » et **DC2** - « Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement » et la lettre de consultation.

NB : le dossier d'offre comprenant programme détaillé de la commande sera remis aux candidats retenus pour la deuxième phase de la consultation

REMARQUE : Il n'est pas prévu d'organiser des visites spécifiques.

Le site extérieur de CERIMED est ouvert au public.

- Téléchargement du dossier de consultation : les candidats doivent retirer le dossier de consultation par voie électronique à l'adresse suivante : "www.marches-publics.gouv.fr", dans la rubrique "Annonces", sélectionner "Recherche avancée" puis indiquer dans la rubrique "Référence", la référence suivante : **AMU35-2016** et cliquer sur « lancer la recherche ».

Ensuite sur la page de la consultation qui s'affiche, aller à la rubrique "Action", cliquer sur "Accéder à la consultation".

Le candidat peut également accéder au dossier de consultation via le lien direct suivant :

<https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&refConsultation=284290&orgAcronyme=f2h>

Le dossier de consultation peut être téléchargé anonymement ou après identification. Il est rappelé que les sociétés **qui téléchargent anonymement** le dossier de consultation (où indique une **adresse courriel erronée**), ne pourront être informées des éventuels éléments complémentaires au cours de la procédure (communication des réponses de l'administration suite aux questions, report de délai, questions diverses ...).

La société qui s'identifie doit donner une adresse permettant de façon certaine une correspondance électronique pour les éventuels compléments au cours de la procédure.

Afin de pouvoir décompresser et lire les documents mis à la disposition par la personne publique, les candidats devront disposer des logiciels permettant de lire les formats zip, Word, Excel, Pdf, DWG.

Un guide d'utilisation à destination des entreprises est disponible sur le site de PLACE dans l'onglet « aide ». En cas de difficultés, il est possible de contacter le support « clients » au 01.76.64.74.07 (<https://www.marches-publics.gouv.fr/index.php?page=entreprise.EntrepriseAide>) ou par courrier électronique à l'adresse suivante : place.support@atexo.com

A titre d'information, le référent administratif concernant ce marché est :

Delphine MOYA, Directrice du Pôle des marchés publics. Courriel : delphine.moya@univ-amu.fr

QUESTIONS AU COURS DE LA CONSULTATION :

Les candidats peuvent poser des questions relatives à la présente consultation.

Les questions seront posées **sur la plate-forme des achats de l'Etat – PLACE** (profil acheteur) à l'adresse suivante :

<https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&refConsultation=284290&orgAcronyme=f2h>

Sur la page de la consultation qui s'affiche, aller à la rubrique "action", cliquer sur "accéder à la consultation", puis aller à la rubrique "question".

Pour plus d'information se reporter à la lettre de consultation.

CONDITIONS RELATIVES AU MARCHE

Cautionnement et garanties exigés : aucune garantie financière ne sera exigée.

Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent :

-Les prestations, objet du présent marché, seront rémunérées dans les conditions fixées par les règles de comptabilité publique. Contrat de projet Etat-Région 2007-2013.

-Les sommes seront payées conformément à l'article 98 du Code des marchés publics, dans le respect du délai global de paiement maximum, par virement administratif. Se reporter aux conditions du C.C.A.G.-PI et du cahier des charges remis aux candidats retenus pour la deuxième phase de la consultation (phase offre).

-Versement d'une avance dans les conditions prévues aux articles 87 et suivants du code des marchés publics et en l'absence de la renonciation expresse du titulaire.

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'entrepreneurs, de fournisseurs ou de prestataires de services (le cas échéant) : les opérateurs économiques peuvent se présenter sous la forme d'un groupement solidaire ou d'un groupement conjoint. En cas de choix du groupement conjoint, le mandataire devra être solidaire.

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français.

Unité monétaire utilisée, l'euro

DOSSIER DE CANDIDATURE A REMETTRE PAR LE CANDIDAT

Documents à remettre par le candidat pour son dossier de candidature:

Le dossier de candidature doit obligatoirement comprendre les éléments suivants.

1/ Documents administratifs :

-Le **DC1 - « Lettre de candidature - Habilitation du mandataire par ses co-traitants »** (utiliser l'imprimé cerfa DC1 joint au Dossier de consultation de la phase candidature) ; Ce formulaire doit être dûment complété, daté et signé.

Le DC1 dont la **signature est requise** sera fournie en originale et sera datée et signée d'une personne habilitée à engager la société ou dument habilitée par celle-ci (fournir dans ce cas une délégation de signature ou de pouvoir établie par la personne juridiquement habilitée à engager la société).

-Le **DC2 - « Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement »** (utiliser l'imprimé cerfa DC2 joint au Dossier de consultation de la phase candidature) ; Ce formulaire complète le DC1 et doit être dûment renseigné.

Ce formulaire doit **comprendre** la présentation des capacités du candidat. Cette présentation permet à l'administration d'évaluer *les capacités professionnelles, techniques et financières du candidat*.

Pour la présente consultation, la présentation du candidat **doit comprendre** les informations suivantes :

- La **capacité professionnelle** : au regard des « documents artistiques » présentés par le candidat (voir ci-dessous)
- La **capacité techniques** au regard d'une attestation d'affiliation à la Maison des artistes ou à l'AGESSA ou équivalent.
- La **capacité financière** au regard du **chiffre d'affaires global annuel du candidat sur le dernier exercice disponible** (en euros HT). Le candidat qui n'est pas en mesure de produire cette information peut prouver sa capacité financière par tout autre document considéré comme équivalent par le pouvoir adjudicateur.

Pour plus d'information se reporter à la lettre de consultation.

2/ Documents artistiques à remettre par le candidat :

-Un **dossier artistique actualisé** (sous format A3 maxi) présentant les œuvres déjà réalisées, comportant un texte sur la démarche artistique et des visuels des œuvres réalisées nécessaire à la compréhension du travail de l'artiste.

-Une **lettre de motivation (ou note d'intention)** indiquant les grandes options que l'artiste souhaite prendre dans le cadre de la commande. Le format exigé est de 2 pages A4 maxi, recto seulement

-Le ou les **CV** de l'artiste ou de chacun des artistes dans le cas d'un groupement

L'attention des candidats est attirée sur le fait qu'aucun élément transmis ne sera restitué.

Tous les documents constituant ou accompagnant la proposition doivent être en français ou traduits s'ils émanent d'une autorité étrangère.

CRITERES DE SELECTION DES CANDIDATS

Les candidatures reçues seront examinées par le Comité Artistique suivant les critères ci-après:

Critère 1 : Qualité artistique du dossier artistique fourni par le candidat, pondéré à 50%

Critère 2 : Qualité et pertinence de l'intention artistique du candidat par rapport à l'objet de la commande, pondéré à 35%

Critère 3 : Références professionnelles du candidat, pondéré à 15%

Chaque critère sera noté de 1 à 5 de la manière suivante:

La note 1 correspond à un critère jugé insuffisant

La note 2 correspond à un critère jugé moyen

La note 3 correspond à un critère jugé bon

La note 4 correspond à un critère jugé très bon

La note 5 correspond à un critère jugé excellent

CONDITIONS DE PARTICIPATION À LA DEUXIÈME PHASE (PHASE OFFRE)

Dans le cadre de cette procédure, le comité artistique retiendra à l'issue de la première phase (phase candidature), les **5** candidats ayant obtenu les meilleurs notes au regard des critères de sélection des candidats susmentionnés.

Un dossier complet sera alors remis à chacun de ces **5** candidats admis à présenter un projet dans le cadre de la deuxième phase (phase offre).

-Date prévisionnelle d'envoi du dossier de consultation (phase offre) aux candidats admis :

Fin avril – début mai 2016

-Date prévisionnel de remise des projets phases offres : juillet 2016

Une audition sera prévue avec les candidats ayant remis un projet lors de la deuxième phase de consultation.

-Date prévisionnel de notification du marché : octobre 2016

Critères d'attribution de l'offre : critères indiqués dans le dossier de consultation de l'offre qui sera remis aux candidats retenus pour la deuxième phase de la consultation (phase offre)

CONDITIONS DE DÉLAI

Date limite de réception des candidatures : 25/03/16 à 16h

Délai minimum de validité des offres : 120 jours à compter de la date limite de réception des offres

AUTRES RENSEIGNEMENTS

Référence d'identification du marché attribué par la personne publique : AMU35-2016

Date d'envoi du présent avis à la publication : 12/02/2016

Renseignements complémentaires :

Conditions d'envoi et de remise des propositions (phase candidature) : le candidat remet son dossier candidature soit par voie électronique, soit sur support physique selon les modalités prévues dans la lettre de consultation fournie dans le dossier de consultation- Phase candidature ».

Rappel, pour télécharger le dossier de consultation, aller sur :

<https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&refConsultation=284290&orgAcronyme=f2h>

puis sur la page de la consultation qui s'affiche, aller à la rubrique "action", puis cliquer sur "accéder à la consultation".